

vous propose deux journées de formation sur le thème :

Mettre en place une structure d'accueil Petite Enfance

D'ici 2012, 350 000 places d'accueil pour la petite enfance seront nécessaires. La suppression des petites sections de maternelles, le désengagement de l'Etat sur ce dossier obligent parents et collectivités à s'organiser. L'objectif de cette formation est d'apporter aux élus, parents ou responsables associatifs des réponses concrètes et pratiques pour élaborer un projet d'accueil sur leur territoire.

**du jeudi 02 décembre 2010
au vendredi 03 décembre 2010**

**au FIAP Jean Monnet (salle Athènes)
30 rue Cabanis 75014 PARIS**

Métro : ligne 6 - Station Glacière ou Saint Jacques
RER : ligne B - Station Denfert-Rochereau
Bus : ligne 21 - arrêt Glacière - Auguste Blanqui
Bus : ligne 216 ou Orlybus - arrêt Dareau - Saint Jacques

Le droit à la formation des élu-e-s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation. Les frais de formation de l'élu-e constituent **une dépense obligatoire pour les collectivités**.

Cette loi insère au Code Général des collectivités territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation et citoyenneté*.

Nous demandons à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement de dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

En cas de désistement, si *Formation et citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 100%.

Formation et citoyenneté se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'évènements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Le coût de cette prestation sera facturé par *Formation et citoyenneté* sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Les tarifs pour les journées :

Elus et agents territoriaux des communes et intercommunalités de :	
- moins de 1000 habitants	400 €
- de 1000 à 3500	500 €
- de 3500 à 5000	600 €
- de 5000 à 10000	700 €
- de 10000 à 20000	800 €
- de 20000 à 50000	850 €
- de 50000 à 100000	900 €
- plus de 100000	1000 €
Élu-e-s des arrondissements PLM	1000 €
Conseillers Généraux et Régionaux	1000 €

Les tarifs comprennent les frais de formation et de déjeuner.

Bulletin d'inscription aux journées (valant convention simplifiée de formation)

Mettre en place une structure d'accueil Petite Enfance
organisées par *Formation et citoyenneté*

du jeudi 02 au vendredi 03 décembre 2010, au FIAP Jean Monnet 30 rue Cabanis 75014 PARIS

L'agrément de *Formation et citoyenneté* pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val-de-Marne (94). Bulletin à renvoyer par courrier postal ou par télécopie au 01 43 79 32 09.

Nom : _____ Conseil général : _____ Signature de l'élu-e inscrit-e à la journée : _____
Prénom : _____ Conseil régional : _____
Adresse : _____ Collectivité territoriale : _____
Code Postal : _____ Commune de : _____
Ville : _____ Nombre d'habitants _____
E-mail : _____ (pour les élus communaux) : _____ Signature du responsable avec cachet : _____
Téléphone : _____
Fonction élective : _____

CACHET

Mettre en place une structure d'accueil Petite Enfance

D'ici 2012, 350 000 places d'accueil pour la petite enfance seront nécessaires. La suppression des petites sections de maternelles, le désengagement de l'Etat sur ce dossier obligent parents et collectivités à s'organiser. L'objectif de cette formation est d'apporter aux élus, parents ou responsables associatifs des réponses concrètes et pratiques pour élaborer un projet d'accueil sur leur territoire.



Jeudi 02 décembre 2010

9h00 Accueil des participants

Recueil des attentes des participants et présentation de la formation.

Etat des lieux et cadre juridique de l'accueil des jeunes enfants.

Enjeux, apports théoriques, échanges.

12h30 Déjeuner.

Etat des lieux et cadre juridique de l'accueil des jeunes enfants.

Apports théoriques, échanges (suite).

Quelles structures pour quel besoin ?

Etude comparative des différentes solutions d'accueil pour la petite enfance.

17h00 Fin de la première journée.

Vendredi 03 décembre 2010

9h00 Accueil des participants

Les étapes clés de la création d'une structure d'accueil, prendre en compte l'existant, identifier les besoins, choisir le modèle pertinent, respecter les contraintes réglementaires, établir un partenariat, réunir les financements, choisir le support juridique de la structure, choisir l'implantation et l'aménagement, obtenir les autorisations de fonctionnement, recruter le personnel compétent.

Exercice pratique en sous groupe de conduite du projet

12h30 Déjeuner.

Rechercher et obtenir les financements, Construire son budget prévisionnel.

Bâtir le Projet d'établissement et le règlement intérieur, la place de l'enfant, celle des parents, éthique du dispositif.

Analyse de projets d'établissement - Echange

16h00 Fin de la formation

INTERVENANTS :

La formation sera conduite par **Anne-Marie LIKIERNIK** du **Cabinet APTIMENS** et **Cécile PORTA-CAPLET, conseillère municipale de la commune du Séquestre (Tarn)**, chargée de la petite enfance ayant conduit la mise en place d'une structure communale d'accueil.

formation
& citoyenneté

Formation et Citoyenneté
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris